

Reporters sans frontières
Contact: Cléa Kahn-Sriber
Tél: (33) 1 4483-8476
Email: afrique@rsf.org

Contact à Genève: Hélène Sackstein sackstein@rsf-ch.ch

Langue: Français

Conseil des Droits de l'Homme – Examen Périodique Universel
20^{ème} session

Madagascar - la situation de la liberté de l'information

Lors de son premier examen périodique universel en février 2010, Madagascar figurait à la 111^e place sur 178 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières. Quatre ans plus tard, l'île continent se trouve au 81^e rang du classement, sur 180 pays. Cette hausse témoigne de certains progrès accomplis. Néanmoins, la plupart des recommandations de l'EPU liées aux questions des médias et acceptées par Madagascar n'ont pu être mises en œuvre de façon satisfaisante par les autorités de transition.

Ces insuffisances peuvent s'expliquer en partie par le fait que pendant toute la période considérée par l'EPU, Madagascar a connu une situation de crise politique où l'absence de volonté de compromis entre les principaux acteurs politiques a paralysé toute tentative de réforme de fond.

Le pays s'était ainsi engagé à lever toutes les restrictions entravant le fonctionnement des médias et le travail d'information des journalistes, et à mettre un terme à la répression envers ces derniers. Il s'était notamment engagé à mettre en place un organe de régulation efficace. Or ceci n'est aujourd'hui toujours pas le cas. Au contraire, à l'issue des événements de 2009, les persécutions à visées politiques contre les journalistes se sont multipliées.

Madagascar a par ailleurs rejeté une des recommandation faite par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression et d'opinion de mettre sur pied un organe d'investigation sur les événements de 2009, afin d'étudier les éléments ayant mené au coup d'État.

Recommandations de l'EPU sur la réforme du cadre législatif et la l'encadrement du travail des médias.

- Réformer le Code de la communication (Norvège)

Au cours de la période considérée, la réforme du cadre législatif régissant les médias à Madagascar n'a connu aucune avancée. La Loi sur la communication de 1992, qui prévoit des sanctions disproportionnées (lourdes amendes, peines de prison) en cas de délit de la part des journalistes malgaches (diffamation, fausse information, atteinte à la sécurité...), continue d'être en vigueur dans le pays. Quatre ans plus tard,

le sujet même semble avoir été oublié totalement: plus personne ne l'évoque plus, ni la presse, ni les autorités malgaches.

- Ne pas imposer de restrictions aux médias afin de leur permettre d'exercer leurs activités en toute indépendance (Norvège)

Les médias malgaches sont malheureusement, pour des raisons financières, trop souvent alignés sur les agendas politiques ou financiers de quelques grandes familles de l'élite malgache, portant ainsi une sérieuse atteinte à leur indépendance.

Ainsi, un organe de régulation national, tel que la Commission spéciale à la communication audiovisuelle (CSCA) a un véritable rôle à jouer afin de faire respecter l'éthique et la déontologie. Mais pour ce faire, et afin de garantir sa légitimité, elle a besoin d'être indépendante du pouvoir exécutif. Or, elle est chapeauté par le ministère de la Communication, qui l'utilise de façon discrétionnaire et abusive pour distribuer ordres de suspension et de fermeture. Ainsi, au cours des mois de septembre et d'octobre 2010, 80 stations audiovisuelles, en majorité des radios, qui émettaient depuis 2009, [ont été fermées suite à une lettre de la CSCA](#) qui déclarait que ces stations n'avaient "pas respecté les procédures à suivre" pour s'enregistrer. En fait, la CSCA s'abstient volontairement d'approuver les demandes de licences déposées par les radios afin de pouvoir à loisir les suspendre sans autre justification.

La réforme de la CSAC est donc une priorité.

De plus, l'absence d'un organe de régulation capable d'assumer ses responsabilités est un prétexte utile pour les autorités malgaches qui justifient alors leur recours à des mesures judiciaires, en réalité trop souvent arbitraires et politiquement motivées. Elles avaient par exemple ordonné [la fermeture de Radio Fahazavana en mai 2010 et l'emprisonnement de 10 membres de la radio dont 6 journalistes](#), pour des motifs « d'atteinte à la sûreté de l'Etat et d'incitation à la révolte ». Fin 2011, face à la pression électorale croissante, les autorités malgaches et notamment le ministère de la Communication, avaient multiplié [les avertissements et menaces de censure à l'encontre des médias](#) qui avaient critiqué le pouvoir et traité de sujets sensibles, notamment politiques et militaires.

Recommandations de l'EPU portant sur la protection des journalistes, le respect de l'indépendance des médias et des journalistes et la lutte contre l'impunité

- Lever immédiatement les restrictions imposées à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et autoriser les journalistes à commenter et critiquer librement la politique du Gouvernement, sans crainte de répression (Canada);
- Prendre des mesures concrètes pour permettre aux journalistes d'exercer librement leur métier et de rendre compte de la crise politique sans faire l'objet de harcèlement ni de manœuvres d'intimidation (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
- Mener des enquêtes et engager des poursuites efficaces sur les crimes et violations commis contre des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes et traduire en justice les auteurs de ces actes (Norvège);
- Veiller à ce que nul ne soit arrêté pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique (Pays-Bas);

Au cours des dernières années, les médias ont été régulièrement intimidés et menacés par le pouvoir exécutif et les forces de sécurité à Madagascar. Violences contre les journalistes et saccage de médias, harcèlement judiciaire et usage abusif des délits de "diffamation" ou de l'arbitraire "diffusion de fausses nouvelles" ont été autant de violations à l'encontre de la liberté d'information.

Les acteurs de l'information, victimes de violences dans la foulée du coup d'état de 2009:

L'instabilité politique du pays suite au coup d'Etat de 2009 a eu pour conséquence immédiate de [nombreuses menaces, agressions et interpellations de journalistes](#) et [l'imposition d'une véritable censure](#). Dans les mois qui ont suivi l'instauration de la Haute autorité de transition, les médias ont reçu pour instruction de ne pas couvrir les manifestations de l'opposition. Des chaînes de radio et de télévision ont été fermées dont TV Mada en avril 2009, propriété de l'ancien président Marc Ravalomanana.

La chasse aux sorcières s'est poursuivie plusieurs mois après le coup d'état, et [les journalistes ont continué d'être inquiétés](#), accusés d'être impliqués dans les nombreuses tentatives de déstabilisation du régime. Les forces politiques du pays ont persisté dans leur stratégie d'ingérence dans les activités des journalistes et des médias, contrôlant les sujets traités, et les empêchant de couvrir l'actualité de façon libre et indépendante.

Harcèlement judiciaire et arrestations arbitraires pour les acteurs de l'information

Les professionnels de l'information malgache sont constamment soumis à l'arbitraire des autorités du pays qui, en l'absence d'un organe de régulation capable d'assurer sa mission, usent de recours judiciaires de façon abusive. Elles arguent du « non respect des procédures d'enregistrement » et « d'absence de licence d'exploitation valable » pour fermer des stations de radio, reprochent des délits de « diffamation », d'« atteinte à la sûreté de l'Etat et incitation à la violence » pour sanctionner les médias et [faire emprisonner les journalistes](#).

Les journalistes de *Radio Fahazavana*, ainsi que les autres employés arrêtés en mai 2010 accusés d'avoir incité la population à la révolte et à la rébellion, ont été libérés le 8 septembre 2010 après avoir passé 110 jours en détention et sans avoir accès à un avocat ni bénéficier d'un procès équitable pendant cette période.

En septembre 2010, la radio *Mahafaly*, émettant à Antsirabé (centre du pays), a été frappée [d'une mesure de suspension d'émission](#) "jusqu'à nouvel ordre", sans raison valable.

Le traitement par la presse malgache de sujets sensibles, ou qui bousculent la crédibilité de la Haute autorité de transition, suscite automatiquement des menaces voire de lourdes sanctions à l'encontre des journalistes.

En juin 2010, le journaliste [Alphonse Afakandro de la radio Mandomba an'i Melaky a été arrêté](#) et mis en examen suite à la diffusion d'un reportage révélant la complicité de gendarmes locaux dans le braconnage de tortues de mer.

[Les arrestations arbitraires de journalistes se sont multipliées](#) à nouveau à partir de la fin de l'année 2011 en réponse à la publication et la diffusion d'informations critiques sur le pouvoir. Le 29 décembre 2011, Franck Ramarosaona, directeur de publication du *Courrier de Madagascar*, avait été convoqué à la gendarmerie pour être interrogé, deux jours après la publication d'un article intitulé "Gouvernance : le bordel s'installe en haut-lieu". Le même jour, la directrice de publication de *TV Plus*, Onitiana Realy, recevait une mise en demeure signée du ministre de la Communication pour avoir évoqué les vacances à l'étranger du président de la Haute autorité de transition, Andry Rajoelina, et de sa famille.

La radio Free FM a été la cible, au cours de l'année 2012, de [l'arrestation de deux de ses journalistes](#), d'une menace de fermeture et de [graves intimidations des autorités](#) qui ont conduit une équipe de la radio à se réfugier à l'ambassade d'Afrique du Sud et la radio a finalement suspendre ses activités "pour la sécurité de ses employés et du matériel".

Ainsi, loin de mettre en œuvre les recommandations visant à permettre une information libre, lutter contre les exactions et mettre un terme à l'impunité des violences à l'encontre des médias et des journalistes, le régime d'Andry Rajoelina, n'a pas toléré les voix critiques de certains médias qui se sont retrouvées les victimes collatérales de ses jeux politiques.

Malgré l'avènement de la 4^e République en décembre 2013, la situation ne semble malheureusement pas en passe de changer si l'on en juge par les déclarations du nouveau Président de la République Hery Rajaonarimampianina lors d'un Conseil des Ministres le 27 février, selon lesquelles "(...) le Chef de l'Etat a fait remarquer que certains journalistes font fi des textes en vigueur régissant la déontologie et l'éthique du métier (Propagation de fausses nouvelles ; offenses et outrages à l'Etat ; atteinte à la vie privée ; etc.). Ce qui l'a amené à donner consigne [de] prendre des mesures pour mettre un cran d'arrêt à ces pratiques, abusives et illégales, pouvant mettre en danger la démocratie naissante à Madagascar."

S'il est important que les médias respectent en effet les règles déontologiques, le nouveau gouvernement dispose ici d'une fenêtre d'opportunité pour renouveler la relation entre les médias et le pouvoir

malgache sur des bases assainies et en application des recommandations de l'EPU acceptées en 2010 par l'Etat malgache.

Recommandations émises par Reporters sans frontières:

◆ **Réformer le cadre législatif:**

- Réformer le Code de la Communication à travers un processus transparent et consultatif de toutes les parties prenantes: la sphère médiatique, les organisations de la société civile et les organisations internationales.
- Supprimer les peines d'emprisonnement pour les journalistes en cas de délit de presse (diffamation, atteinte à la sécurité publique), prévues dans la loi sur la communication de 1992.

◆ **Développer un cadre de régulation adéquat**

- Doter la Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle (CSCA) d'une véritable autonomie du pouvoir exécutif lui permettant d'assurer ses fonctions de façon indépendante et efficace.

◆ **Lutter contre l'impunité**

- Reconnaître le rôle citoyen et d'acteur du développement des médias et mettre un terme aux harcèlements judiciaires et exactions à l'encontre de la communauté des médias.
- Assurer que ceux responsables d'exactions à l'encontre des journalistes et médias soient poursuivis en justice
- Poursuivre ses actions visant à concrétiser la législation mettant en place la Commission Nationale des Droits de l'Homme